Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 4 JUIN 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M BUYTAERT, Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

**OBJET : Assemblée générale ordinaire d'ORES Assets le 13/06/2024**
**Ordre du jour**
**Délégation aux représentants de la commune de reporter les décisions à l'AG**

Le Conseil Communal,

Vu la convocation adressée par e-mail le 08/05/2024, par l'Intercommunale ORES Assets aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire d'ORES Assets qui se tiendra le 13 juin 2024 à 10h30 dans les locaux du Cinéma Acinapolis « Pathé », Grand'Rue 141/143 à 6000 Charleroi ;

Vu les articles L1523-2,8°, L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les statuts de l'Intercommunale d'ORES Assets;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'intercommunale ORES Assets;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que l'ordre du jour, sur lequel le Conseil doit se prononcer, porte sur:

1. Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération
2. Comptes annuels arrêtés au 31/12/2023
    a. Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
    b. Présentation du rapport du réviseur ;
    c. Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31/12/2023 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
5. Nominations statutaires ;
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

Projet de délibération

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communal,**
**D E C I D E, par oui, non et abstention,**

Article 1 : De marquer son accord sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13/06/2024, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, à savoir :

1. Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération
2. Comptes annuels arrêtés au 31/12/2023
    a. Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
    b. Présentation du rapport du réviseur ;
    c. Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31/12/2023 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
5. Nominations statutaires ;
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

Article 2 : De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 29.01.2019, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'ORES Assets.

Article 3 : De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie de celle-ci au siège social de l'Intercommunal d'ORES Assets.

FAIT EN SÉANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre
M.CAPRASSE

Projet de délibération